



REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MONS

PROCES VERBAL de la SEANCE du mercredi 15 septembre 2021

Le mercredi quinze septembre deux mille vingt un à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni à la salle du conseil de la mairie, sous la Présidence de Monsieur Gérard BANQUET, Maire de MONS.

Les règles sanitaires imposées par la situation actuelle ont été rappelées à l'ensemble des membres du Conseil Municipal.

Présents : Gérard BANQUET, Alice VILLEMAGNE, Bernard DANIEL, Chrystelle LEYRIS, Michel GORDOT, Virginie BOYER, Daniel SAUVAGE, Céline DURAND, Patrick LECOMTE, Christel FIETKAU, Karine COMBE, Michaël DUREZ, Yvelise ROPTIN, Vanessa AIRAL

Absents excusés : Nathalie FERRE, David MIDDIONE, José PASQUALETTI, Yann RICHE, Anthony FERNANDEZ,

Pouvoir(s) : Nathalie FERRE à Alice VILLEMAGNE, David MIDDIONE à Chrystelle LEYRIS, José PASQUALETTI à Michel GORDOT

Madame Virginie BOYER est désignée comme secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, l'ordre du jour peut commencer.

Communication ayant été faite et les membres du conseil municipal n'ayant aucune remarque à formuler, le procès-verbal de la séance du mardi 15 juin 2021 est approuvé à l'unanimité

Ordre du jour :

Commission de sécurité du groupe scolaire :

Monsieur le Maire informe que la commission de sécurité de l'arrondissement d'Alès est intervenue sur le groupe scolaire Valat de Sicard et que celle-ci a émis un avis favorable au reclassement de l'école. L'établissement pourra désormais recevoir jusqu'à 230 enfants.

Logiciel CONCERTO :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'à compter de 2022, la commune récupère ses compétences scolaires et de ce fait, le logiciel de gestion cantine pourra fonctionner en autonomie sans être rattachée à la communauté Alès Agglomération.

Ce projet devra être mise en route dès la rentrée scolaire de septembre 2022.

Localisation du bureau de vote pour les prochaines élections :

Lors des dernières élections Régionales et Départementales, le bureau de vote avait été déplacé au foyer en raison de la pandémie. Ce lieu présente un atout majeur pour l'espace, l'accessibilité et la facilité de circulation.

Il a été décidé d'implanter le nouveau bureau de vote au foyer communal. Un arrêté préfectoral portant le n°30-2021-08-31-00003 du 31 août 2021 détermine cette nouvelle disposition.

Dès 2022, les élections Présidentielles prévues les 10 et 24 avril ainsi que les élections Législatives prévues les 12 et 19 juin auront lieu au foyer communal.

Cadeaux de naissance par le CCAS :

Virginie BOYER présente le projet du CCAS d'offrir un cadeau de naissance aux nouveaux nés de la commune. L'association Monsoise « Ouvrages et créations » a été sollicitée pour formuler des propositions. Madame la vice-présidente demande aux élus de lui communiquer des suggestions.

Demande de location d'emplacement communal :

Emmanuel QUIQUAMPOIX, domicilié à Rousson demande l'autorisation d'utiliser un emplacement communal une fois par semaine pour exercer son activité de camion pizza.

Le conseil municipal propose au Maire de le rencontrer pour préciser ses besoins.

Délibérations :

Cession de terrains VARENNES à la commune :

Afin de régulariser l'élargissement d'une voie communale qui facilite la circulation du public. Il est proposé de transférer les parcelles privées concernées n° A 2 173 et A 2 176 au lieu-dit « Serras de Boudet » dans le domaine public. Cette cession s'effectuera pour l'euro symbolique avec Madame Varennes.

Voté à l'unanimité

Cession de terrains « Impasse de la Fare » à la commune :

La commune entretient depuis des années, la voie correspondant aux parcelles A 1 364 et A 1 377 situées impasse de la Fare. Avec l'accord écrit des différents propriétaires concernés, elles seront cédées par les propriétaires à la commune pour l'euro symbolique.

Votes : 1 contre, 16 pour

Echange de terrains BARATHIEU / COMMUNE :

Un échange de terrain au lieu-dit Valat de Sicard » entre Madame Patricia MERLE épouse BARATHIEU et la commune est nécessaire car l'abri piscine de cette administrée est situé sur un terrain communal. L'échange n'avait pas été régularisé à l'époque au moment de l'instruction du dossier d'urbanisme.

Votes : 1 abstention, 16 pour

Approbation des statuts de la communauté Alès Agglomération au 1^{er} janvier 2022 :

La Communauté Alès Agglomération doit modifier ses statuts au 1^{er} janvier 2022, ce qui entraîne certaines restitutions et transferts de compétences communautaires.

La commune de Mons récupère les compétences suivantes :

- Enseignements élémentaire et préélémentaire public, qui prend en charge pour le « service école » : l'acquisition du mobilier, les petits équipements, les fournitures scolaires, le recrutement et la gestion du personnel de services et des ATSEM.
- Restauration scolaire avec une prise en charge en autonomie du logiciel de gestion de réservation des repas cantine ainsi que de l'accueil périscolaire.

Votes : 1 contre, 1 abstention, 15 pour

Renouvellement convention d'adhésion à l'Agence Technique Départementale du Gard :

Depuis le 1^{er} janvier 2018, le Département du Gard propose un service d'assistance technique, juridique et financière.

Pour bénéficier de cette aide, une convention d'adhésion d'une durée de trois ans doit être renouvelée entre l'Agence Technique Départementale et la commune.

Voté à l'unanimité

Réduction 1^{er} loyer de la nouvelle locataire de l'appartement T2 Route d'Alès :

Le logement type T2 situé au 58 Route d'Alès a été libéré par son ancien locataire. Afin de pouvoir le relouer dans de bonnes conditions, quelques petits travaux et achats ont été nécessaires.

La nouvelle locataire ayant choisi ses meubles, elle a réglé les factures, de ce fait, Monsieur le Maire, propose de déduire du 1^{er} mois de loyer les sommes engagées par elle pour ces aménagements.

Voté à l'unanimité

Redevance d'occupation du domaine public GRDF :

GRDF versera à la commune la somme de 253,00 € pour l'année 2021 au titre d'une redevance de l'occupation du domaine public des ouvrages de distribution de gaz naturel sur la collectivité.

Voté à l'unanimité

Installation antenne-relais 4G par ORANGE :

La société ORANGE va implanter une antenne téléphonique sur la commune à côté de celle déjà existante vers le cimetière, afin de répondre au mieux aux attentes et aux besoins des administrés (réseau 4G). En contrepartie, la société ORANGE versera un loyer de 3 000,00 € par an à la commune.

Voté à l'unanimité

Interruption de séance de 19h04 à 19h15.

Autorisation à Monsieur le Maire pour ester en justice contre la société BATIMAT DISTRIBUTION :

Après plusieurs réunions avec les représentants de cette société, la commune est toujours dans l'attente d'une date de déménagement de son site sur la commune de Salindres. Cette société est responsable de plusieurs infractions au Code de l'Urbanisme et occasionne des gênes multiples auprès des riverains.

Il est demandé de donner la permission au Maire d'ester en justice auprès du Tribunal Administratif de Nîmes pour débiter une procédure si aucun engagement formel n'est produit en mairie par les responsables avant le jeudi 30 septembre 2021.

Votes : 2 abstentions, 15 pour

Projet de modification des tarifs de la salle polyvalente :

- Le coût du ménage passera de 100,00 € à 150,00 €
- La caution restera inchangée
- La location pour les personnes extérieures à la commune :
 - Grande salle —————> la location passera de 450,00 € à 500,00 €
 - Petite salle —————> la location passera de 150,00 € à 300,00 €

Divers aménagements à la convention actuelle seront apportés à la demande d'élus.

Votes : 1 abstention, 16 pour

Régularisation parcellaire terrain COUTURE-BRIEU et la commune :

Un échange de terrain est nécessaire entre M. COUTURE-BRIEU et la commune pour la parcelle n° A 446 afin de régulariser l'implantation des domaines publics et privés. Vincent VIAL, géomètre, a établi le document graphique nécessaire à cette régularisation.

Voté à l'unanimité

Attribution Fonds de concours à titre exceptionnel d'Alès Agglomération pour l'année 2020 :

Une demande de fonds de concours auprès d'Alès Agglomération a été déposée et acceptée pour l'année 2020 concernant divers travaux de réhabilitation des bâtiments communaux, d'accessibilité PMR, création d'un espace santé, extension du réseau éclairage public, changement de l'éclairage à LED dans les bâtiments communaux et la mise en sécurité de l'entrée du village.

Pour le versement des 20 000,00 € de cette attribution, une délibération complémentaire est nécessaire.

Voté à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, la présente séance est levée à 19h38 minutes.

Fait à Mons, le lundi 20 septembre 2021

Gérard BANQUET
Maire de MONS

